

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

année laisse prévoir une hausse annuelle de 53 p. 100 comparativement à 1972.

Le ministre des Finances et les Conservateurs conviennent que nous devrions adopter des mesures qui augmenteraient les bénéfices des sociétés, mesures qui, comme l'a dit le ministre des Finances le 8 mai 1972, devraient coûter 500 millions de dollars au trésor fédéral, à un moment où les sociétés réalisent des bénéfices de cet ordre. Si elles doivent faire face à des dangers quelque part dans le monde, elles disposent d'une marge bénéficiaire suffisante pour s'en accommoder grâce à leurs profits actuels. Moralement parlant, il est tout à fait répréhensible d'augmenter leurs bénéfices aux dépens des contribuables canadiens.

Je reprends ce que j'ai déclaré à la Chambre en l'absence du ministre, je crois, absence qui était certainement motivée. J'ai dit qu'il s'agissait là d'une mauvaise mesure conjoncturelle. Si les bénéfices des entreprises diminuaient, on aurait peut-être raison alors—je n'en suis pas du tout certain d'ailleurs—d'accroître les bénéfices des sociétés, en pensant stimuler l'économie. Néanmoins, il est tout à fait déraisonnable, du point de vue de l'économie élémentaire, d'augmenter les bénéfices des sociétés et d'accroître leur revenu disponible à un moment où, selon le ministre et son gouvernement, il y a surchauffe.

Nous devons faire preuve de prudence lorsque nous limitons le montant à accorder au contribuable et l'augmentation du taux d'intérêt, non pas en appuyant le pied sur le frein—pour reprendre la comparaison déjà utilisée, je crois, par le premier ministre (M. Trudeau)—mais en le maintenant très légèrement sur l'accélérateur. Dans ce bill, il se propose de faire exactement le contraire de ce qu'il fait dans tous les autres secteurs de notre économie. Il est dans l'erreur la plus complète. En termes d'économie, c'est inacceptable. Au point de vue social, et à mes yeux, c'est moralement impardonnable que de faire ce qu'on nous propose; en effet, alors que les profits des sociétés ont été, en 1972, de 20 p. 100 supérieurs à ce qu'ils étaient en 1971, eux-mêmes de 16 p. 100 supérieurs à ce qu'ils avaient été en 1970, le revenu total de tout le salariat n'a augmenté que de 10 p. 100 en 1971 et de 11 p. 100 en 1972—et ce revenu total de tout le salariat ne comprend pas seulement le revenu des échelons inférieurs, mais également ceux des présidents, vice-présidents et directeurs de compagnies, ainsi que de tous les salariés du Canada. En 1971 et 1972, ce revenu total n'a augmenté que de 10 et de 11 p. 100, en comparaison de 16 et de 20 p. 100 pour les profits des sociétés.

Dans le secteur de la fabrication que le ministre veut maintenant aider en augmentant ses profits, on constate que le taux moyen des revenus a augmenté de 8.6 p. 100 en 1971 par rapport à 1970 et de 7.9 p. 100 en 1972 par rapport à 1971. Or, nous sommes prêts à donner à ces industries de fabrication et de transformation 500 millions de plus provenant de l'argent des contribuables. Nous ne pouvons accepter cela. Il ne s'agit pas là d'une rhétorique brillante, ni de rhétorique du tout; il s'agit tout simplement d'une politique ou d'une orientation qui, à mon avis, est axée sur le principe que les grandes sociétés obtiennent ce qu'elles désirent. Cette politique a été suivie par les libéraux et les conservateurs depuis 100 ans. Ce que veulent les grandes sociétés, les huiles, elles l'obtiennent à tout coup de toutes les façons et si elles ne l'obtiennent pas, elles le prennent. Le contribuable ordinaire, par contre, lorsqu'il exige un peu de justice ou d'équité, reçoit des miettes, comme ce fut le cas dans le budget de février 1973. Il n'a pas obtenu autant que les grandes sociétés.

[M. Lewis.]

J'aimerais parler du mécanisme d'examen. J'ai déjà dit tout à l'heure qu'il est évident que, suite aux remarques faites par des membres de mon parti, et moi-même en tant que son chef ici à la Chambre, à l'extérieur de la Chambre et lors d'entretiens que le ministre et moi-même avons eus au sujet de la situation générale, le ministre des Finances en est arrivé à la conclusion que nous n'appuierons pas ce bill, ces concessions fiscales, quelle qu'en soit la présentation et quelles qu'en soient les conséquences.

● (1640)

Même lorsque le parti conservateur était plus pressé d'avoir des élections qu'il ne l'est aujourd'hui, nous avions exactement la même position, quelles qu'en soient les conséquences. Il a cherché un moyen de se faire appuyer par d'autres, et je ne lui en tiens pas rigueur. C'est la seule façon de survivre dans un Parlement minoritaire et, si à diverses occasions le gouvernement a recherché notre appui, et je ne m'en cache pas, nous avons été heureux de le lui donner. Rien ne l'empêche de chercher l'appui d'un autre quand il ne peut obtenir le nôtre. Toutefois, en ce qui me concerne, je ne crois pas à ce système d'examen. D'abord, j'espère que le député de Peace River et le chef de l'opposition (M. Stanfield)—qui n'est pas là mais qui pourra lire ce que je dis ou en être informé...

Une voix: Il est avec le président de la General Motors.

M. Lewis: ... j'espère qu'ils ne s'offusqueront pas si je dis que je n'ai jamais cru le chef de l'opposition lorsqu'il a déclaré qu'il ne voulait pas que cela soit un élément permanent du régime fiscal. Cela m'a toujours semblé inutile car il n'y a rien de permanent dans le régime fiscal. Nous avons au moins un budget par an, et ces dernières années nous en avons eu deux ou trois, et, à chaque budget, le régime fiscal est quelque peu modifié. Je n'ai jamais cru à cette déclaration du chef de l'opposition et je ne suis pas du tout sûr qu'elle lui venait du fond du cœur. Il est ridicule de parler de quelque chose de permanent dans le régime fiscal lorsque celui-ci change avec chaque budget, au moins une fois par an et quelquefois deux ou trois fois. Mais cela a donné une occasion au ministre des Finances.

Une voix: Et il l'a saisie.

M. Lewis: Je chef de l'opposition a fait une déclaration qui, le ministre des Finances le savait parfaitement, n'avait rien à voir avec notre système fiscal, sur quoi le ministre et ses collègues se sont dit: «Maintenant, nous le coinçons. Il ne veut pas que cela fasse définitivement partie du système. Il veut que cette mesure prenne fin le 31 décembre 1973. Nous lui dirons que nous aurons un système de contrôle et le 1^{er} avril prochain, 60 de ses députés pourront demander une révision, et, si c'est adopté, la mesure aura force de loi.» Le chef de l'opposition et le député de Peace River ont dit aujourd'hui: «Vous voilà d'accord avec moi, maintenant nous sommes prêts à vous appuyer. J'ai fait une déclaration qui ne voulait rien dire et vous l'avez aussitôt relevée. Serrons-nous la main. Nous sommes de nouveau unis comme nous l'avons toujours été et comme nous aurions toujours dû l'être». Mais c'est là une manœuvre dangereuse. Avec un système parlementaire comme le nôtre, il faut absolument que ce soit le gouvernement qui prenne l'initiative des mesures et politiques fiscales et des politiques budgétaires. Pour garder sa place, le ministre des Finances est cependant prêt à laisser cette décision à 60 députés de l'arrière-ban.